

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Sorel-Tracy

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Cégep de Sorel-Tracy a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, préparé conformément au guide spécifique¹, a été adopté par le Conseil d'administration du Cégep et remis à la Commission le 28 juin 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Cégep les 26 et 27 novembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction, le comité d'évaluation, les professeurs, les étudiants³ et les professionnels responsables des mesures de soutien. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite ont conduit la Commission. Après une brève description du programme et du processus d'autoévaluation, le document présente l'état de situation de la mise en oeuvre selon chacun des cinq critères d'évaluation retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le Programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Blaise Balmer, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M^{me} Diane Larivière, du Cégep de Granby Haute-Yamaska, et M^{me} Louise Lessard du Collège de Bois-de-Boulogne. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, présidait le comité et Guy Lalande, agent de recherche, agissait à titre de secrétaire. M. Jean-Yves Roberge, secrétaire de la CEEC était observateur.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Fondé en 1968, le Cégep de Sorel-Tracy a d'abord existé en tant qu'annexe du Cégep de Saint-Hyacinthe jusqu'en 1971, puis comme campus du Cégep régional Bourgchemin. L'établissement offre le programme de *Sciences humaines* depuis sa création. Outre le programme de DEC en *Sciences humaines*, le Cégep offre deux autres programmes de DEC dans le secteur préuniversitaire, respectivement en Arts et Lettres et en Sciences de la nature. On retrouve aussi six programmes dans le secteur technique.

Au moment de la visite, la clientèle du Cégep se situait à environ 1200 étudiants inscrits à temps complet au secteur régulier. Le programme de *Sciences humaines* rejoignait à la session d'automne 1996 environ 30 % de la clientèle du Collège, soit 350 étudiants. Depuis quelques années, on assiste à une décroissance de la clientèle dans ce programme (450 admis en 1994 et 380 en 1995).

Jusqu'en 1994, trois profils étaient offerts en Sciences humaines : le profil *général sans mathématiques*, le profil *général avec mathématiques* et le profil *administration*. Les deux premiers ont été fusionnés en un seul en 1995. Ce nouveau profil *général* rejoint la grande majorité de la clientèle étudiante inscrite au programme, soit 85 %.

Le Département de Sciences humaines regroupe plusieurs disciplines : géographie, histoire, sciences politiques, sociologie, économie et psychologie. Lors de la visite, 20 professeurs – dont certains étaient rattachés aux départements de Mathématiques et d'Administration – se partageaient les cours de la formation spécifique.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme a été menée par un Comité d'évaluation composé de cinq professeurs du Département de Sciences humaines, en collaboration avec deux représentants de la Direction des études et un consultant externe. L'ensemble des enseignants du Département de Sciences humaines ont également été associés à la démarche. Le consultant avait pour mandat de voir à la cueillette et l'analyse des données servant à la description de la mise en oeuvre du programme, alors que le Comité d'évaluation devait pour sa part présenter un

jugement sur chacun des critères et sous-critères et déterminer les actions envisagées pour assurer la qualité du programme.

La Commission reconnaît les efforts importants consacrés à la collecte et au traitement des données, mais croit que l'analyse et la réflexion auraient dû être plus poussées. Le rapport d'autoévaluation préparé par le Collège ne dégage pas un portrait global du programme et ne présente pas un plan d'ensemble des actions envisagées en vue d'en améliorer la mise en oeuvre. La Commission souhaite donc que les professeurs poursuivent la démarche, s'approprient mieux les données et développent un plan de travail. Enfin, il eût été souhaitable que les professeurs d'administration et de mathématiques aient été plus étroitement associés à la démarche.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le rapport du Collège identifie la contribution des objectifs des cours du tronc commun aux objectifs ministériels définis pour le programme de *Sciences humaines*. Il décrit également la perception des enseignants à ce sujet. Il ressort de l'analyse que les objectifs du programme semblent dans l'ensemble couverts, à l'exception de l'objectif 3.3 relatif à la compréhension, en langue seconde, de l'essentiel des textes en Sciences humaines. La Commission invite donc le Collège à intégrer explicitement l'objectif ministériel 3.3 aux objectifs institutionnels du programme de *Sciences humaines*.

De 1991 à 1994, trois profils étaient offerts aux étudiants, soit le profil *général, avec* ou *sans mathématique*, et le profil *administration*. Le Cégep les avait établis avec la préoccupation «de conserver un choix à l'étudiant, de rencontrer les préalables universitaires et de respecter

les ressources en place». Le rapport d'autoévaluation reconnaît que les grilles-matières de ces profils comportaient certains problèmes : «Il était difficile pour les enseignants de planifier la progression des apprentissages dans le programme, et l'hétérogénéité des groupes rendait complexe l'harmonisation du niveau des exigences».

Au cours de l'année 1994, avec les mêmes préoccupations quant aux préalables universitaires et aux ressources en place, mais dans la foulée du renouveau de l'enseignement collégial qui l'invitait à assurer une progression dans les apprentissages dans la perspective globale du programme, le Collège réduisait à deux le nombre de ses profils (*Sciences humaines* et *Administration*) et modifiait ses grilles pour 1995. Désormais, selon le rapport d'évaluation, les cours des disciplines du tronc commun seraient, pour l'essentiel, placés en 1^{re} année et la répartition des autres cours de formation spécifique serait telle qu'elle favoriserait la constitution de groupes homogènes.

Malgré ces efforts de changement, l'analyse des grilles met en évidence la persistance des problèmes identifiés précédemment. Ainsi, dans le profil *Administration*, le cours de tronc commun *Histoire de la civilisation occidentale* se retrouve au troisième semestre. Également, certains cours optionnels peuvent encore être suivis en même temps par des élèves de 1^{re} et de 2^e années, en particulier dans le profil dit *Sciences humaines, cheminements A et B* (cours *Défis de notre planète*, *La carte du monde* et *Idéologies et régimes politiques*).

Également, malgré le fait que les enseignants ont travaillé, en 1994-1995, à faire ressortir les différents concepts abordés dans le programme, l'articulation des activités d'apprentissage ne permet pas de discerner clairement un fil conducteur pour les cours de concentration du programme et de développer graduellement les habiletés méthodologiques particulièrement au début du programme.

Désirant apporter des améliorations au programme, le Collège envisage de se doter d'un profil de sortie des finissants et de revoir l'aménagement des grilles ainsi que l'offre des cours. Reconnaisant la démarche déjà entreprise,

la Commission recommande au Collège de s'inspirer de la définition du profil de sortie des finissants pour structurer le programme, de revoir la composition des grilles de cours de façon à assurer une progression des apprentissages, et de veiller à ce que les compétences souhaitées soient prises en charge tôt dans le programme.

Plus spécifiquement, la Commission *suggère* au Collège de concentrer les cours du tronc commun en 1^{re} année pour chacun des deux profils du programme et elle l'invite à développer une grille qui ne laisse aucun choix de cours aux étudiants lors de la première session.

Pour tous les profils, les cours *Méthodes quantitatives* (MQ) et *Initiation pratique à la méthodologie en sciences humaines* (IPMSH) sont offerts respectivement en deuxième et en troisième sessions. Au cours de la période évaluée, le cours *MQ* était dispensé exclusivement par des professeurs du Département de Mathématiques alors que le cours *IPMSH* était attribué, à chaque session, à un professeur d'une discipline différente du Département de Sciences humaines. Puisque la concertation est faible entre les deux départements, l'arrimage entre les deux cours de méthodologie est difficile. Par ailleurs, les élèves rencontrés lors de la visite ont souligné l'utilisation insuffisante de logiciels et de l'informatique en général dans le cours *Méthodes quantitatives*. Compte tenu de cette situation, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer d'une concertation plus étroite entre les professeurs dispensant les cours de méthodologie et de veiller à ce que l'informatique soit abordée dans le cours *Méthodes quantitatives*.

En ce qui concerne les exigences propres à chaque activité d'apprentissage, l'analyse que le Collège a effectuée des données issues de questionnaires aux enseignants et aux élèves tend à démontrer que la nature des travaux demandés s'inscrit dans la logique des objectifs de cours. Les professeurs et les étudiants sont aussi du même avis sur le fait qu'il y a une certaine progression du niveau de difficulté entre les sessions. Par ailleurs, le rapport constate que les professeurs ont tendance à surévaluer la charge de travail par rapport au point de vue des étudiants. De plus, certains étudiants rencontrés lors de la visite ont avancé que la charge de travail varierait d'un professeur à l'autre pour un même cours. La Commission invite ici le Collège à veiller à assurer une meilleure équivalence de leur charge de travail.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les informations recueillies lors de la visite d'évaluation ont montré à la Commission que le cours magistral demeure la méthode pédagogique généralement utilisée en Sciences humaines. La Commission signale que les outils pédagogiques mis à la disposition du Département (laboratoire d'informatique, bibliothèque) pourraient être utilisés d'une façon plus importante

par les enseignants. Afin d'accroître la motivation des étudiants et de les impliquer davantage dans leur formation en *Sciences humaines*, la Commission *suggère* au Collège d'utiliser des méthodes pédagogiques plus diversifiées et de recourir à des méthodes qui susciteraient une participation plus active des élèves.

Le Collège offre plusieurs mesures de soutien dans le but d'aider les élèves à persévérer et à réussir leur formation. Parmi ces mesures, le projet d'encadrement du Département constitue l'un des points forts du programme. Cette initiative s'adresse à la clientèle de première année et vise surtout à venir en aide aux étudiants présentant des difficultés d'apprentissage. Ce projet, qui a évolué au fil des années, comprend entre autres du dépistage aux plans des méthodes de travail et de l'adaptation psychosociale, du tutorat et des échanges d'information entre les enseignants chargés des disciplines des Sciences humaines et de la formation générale. Dans le cadre de ce projet, des professeurs du Département préparent également un bulletin de mi-session pour des élèves présentant des difficultés (20 élèves par professeur). Cet outil permet aux étudiants de connaître l'évolution de leurs résultats scolaires et d'identifier leurs faiblesses dans chacun des cours suivis. La préparation du bulletin de mi-session représente toutefois une somme de travail importante pour les professeurs. La Commission tient à signaler l'intérêt de cette initiative et elle invite le Collège à assurer un meilleur support technique aux enseignants qui y participent.

La session d'accueil et d'intégration est une autre mesure mise en place par le Cégep. Elle s'adresse aux étudiants qui ont besoin de cours d'appoint en sciences de même qu'aux élèves présentant des problèmes d'orientation scolaire. Cette mesure comporte un cours de mise à niveau intitulé *Introduction aux principes et technologies de l'apprentissage*. En raison d'un manque de motivation et parce que ce cours n'était pas crédité dans le programme, plusieurs étudiants l'ont abandonné. Ce cours est maintenant crédité depuis 1995-1996. Par ailleurs, le Collège ne semble pas avoir tenu compte suffisamment des élèves présentant des difficultés d'orientation scolaire. Considérant l'importance de cette mesure d'encadrement et afin qu'elle soit utilisée d'une façon plus efficace, la Commission *suggère* au Collège de développer une session d'accueil mieux structurée et davantage centrée sur les besoins en orientation des étudiants.

La Commission souligne que les étudiants rencontrés sont satisfaits de la disponibilité des professeurs et de l'encadrement individualisé dont ils peuvent bénéficier en dehors des heures de cours. Des journées d'aide à l'apprentissage sont d'ailleurs fixées par le Collège dans le calendrier scolaire. Ces journées permettent aux enseignants de rencontrer les étudiants individuellement, surtout ceux en situation d'échec, de même que ceux qui désirent s'amélio-

rer. Cependant, ces journées servent aussi au perfectionnement pédagogique des professeurs et ont souvent lieu après des périodes d'examens. La Commission invite ici le Collège à mieux organiser et utiliser les journées d'aide à l'apprentissage.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières : le nombre et la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Les qualifications des professeurs s'avèrent adéquates et convenablement diversifiées. Les critères de répartition des cours sont également adéquats. La Commission invite le Collège à veiller plus particulièrement à leur application dans les cours IPMSH et DIASH en raison du caractère multidisciplinaire de ces cours et de leur importance dans le programme.

Au niveau du perfectionnement, plus de la moitié des professeurs ont indiqué en avoir suivi depuis l'implantation du nouveau programme. Les activités de perfectionnement ont principalement été suivies par intérêt personnel, dans le cadre de «Performa». La visite a toutefois permis de constater que les enseignants montrent peu d'intérêt à s'inscrire à de nouvelles activités de perfectionnement. Pourtant, un perfectionnement collectif axé sur les particularités et les besoins du programme pourrait s'avérer très utile au développement d'une vision plus intégrée de ce programme. La Commission *suggère* donc au Collège d'investir dans le perfectionnement collectif des enseignants, en utilisant au besoin les ressources locales ou des professeurs d'autres collèges, et elle invite les professeurs à se prévaloir de ces activités de perfectionnement.

Au Cégep de Sorel-Tracy, deux procédures d'évaluation de l'enseignement sont, à l'occasion, utilisées par les professeurs : l'évaluation des cours par les étudiants (7 professeurs) et la rétroaction de collègues (3 professeurs). Le Collège reconnaît qu'il n'existe pas de mécanisme formel d'évaluation des compétences pédagogiques et disciplinaires des enseignants.

La Commission invite le Collège à intégrer dans sa *Politique de gestion des ressources humaines* l'évaluation des professeurs dans la perspective de favoriser le développement de leurs habiletés professionnelles. Par ailleurs, la Commission a observé un manque de motivation de la part d'un certain nombre de professeurs. À cet effet, elle *suggère* au Collège de mettre en place des mesures qui visent à valoriser les professeurs.

Les étudiants et les professeurs ont, règle générale, exprimé leur satisfaction quant à l'adéquation des ressources matérielles affectées au programme : la bibliothèque, les laboratoires et le matériel informatique. L'intégration des outils informatiques dans les cours de méthodologie est cependant déficiente. La Commission invite le Collège à accroître l'utilisation de l'informatique dans ces cours.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Selon l'ancienne PIEA en vigueur au cours de la période évaluée, les départements élaboraient leur politique d'évaluation des apprentissages (PDEA) et ils devaient en vérifier l'application au moyen de l'analyse des plans de cours. Cette vérification ne semble pas avoir été effectuée d'une manière systématique dans tous les départements en raison principalement des changements apportés par le renouveau de l'enseignement collégial en matière d'évaluation des apprentissages et de contenu des plans de cours. Il en est de même pour la vérification de la conformité des PDEA avec la PIEA. Comme le mentionne le rapport d'autoévaluation, des articles de la PDEA ne sont pas appliqués dans certains plans de cours. De plus, aucune analyse systématique ne permet de vérifier si les modes et instruments d'évaluation mesurent adéquatement et équitablement les objectifs visés.

La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et *Économie globale*. Pour le premier, les plans de cours sont clairs et complets et il semble y avoir concordance entre les objectifs annoncés et les outils d'évaluation. L'examen du cours d'*Économie globale* révèle toutefois que les objectifs d'apprentissage exposés dans les plans de cours devraient être plus précis de même que les objectifs d'évaluation, les critères et les standards qui en mesurent l'atteinte. Des critiques ont par ailleurs été émises par les étudiants rencontrés à propos de l'équivalence des instruments d'évaluation.

La Commission recommande en conséquence au Collège de s'assurer de la conformité des politiques départementales (PDEA) avec la nouvelle PIEA et de vérifier plus systématiquement l'application de cette dernière, notamment en portant une attention particulière à l'équivalence des évaluations et à

l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs visés.

Depuis 1991, le taux de réussite des cours du tronc commun est stable et se compare à celui observé dans les autres collèges. La diplomation de la clientèle en Sciences humaines varie de façon importante selon les profils. Selon les dernières données disponibles, le taux de diplomation après deux ans est de 37 % au profil *général avec mathématiques* et de 50 % au profil *administration*. Le profil *général sans mathématique* affiche un taux beaucoup plus faible, alors que seulement 9 % des élèves diplôment dans la durée prévue des études. Le Collège explique ce taux peu élevé de diplomation par la faiblesse des dossiers scolaires des étudiants qui s'inscrivent à ce profil. L'établissement semble toutefois disposer de peu de données sur les élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme. Afin d'améliorer le suivi des étudiants, la Commission *suggère* au Collège de mettre en place un système d'information sur leur cheminement scolaire. Ce système devrait notamment permettre d'identifier les élèves à risques et assurer la relance des diplômés.

Tel qu'indiqué dans le rapport d'autoévaluation, l'activité d'intégration a été mise en place pour la première fois à l'automne 1996, bien qu'une expérience restreinte ait été faite en ce sens dès l'hiver 1993. La Commission ne peut en évaluer à ce moment-ci la pertinence et la valeur mais, en se basant sur l'information recueillie lors de la visite, elle désire formuler les commentaires suivants. Le Département de Sciences humaines a pris une bonne décision en adoptant une démarche structurée qui précise les objectifs, le contenu et les méthodes reliés à cette activité. On note cependant que les professeurs du profil *administration* ne semblent pas engagés dans cette démarche. Étant donné l'importance de cette activité dans le programme, la Commission invite le Collège à y associer les professeurs du profil *administration*.

La Commission a constaté que le taux de réussite au test ministériel de français se compare à celui de la moyenne provinciale (63 % pour le Collège en regard de 62 % pour le réseau en 1994). Quant au sondage effectué auprès des diplômés, le Cégep est appelé à porter une attention particulière à la perception qu'ils ont de l'utilité des cours du tronc commun, notamment ceux de *Méthodes quantitatives* et *Individu et Société*. À cet effet, la Commission invite le Collège à analyser les résultats provenant de ce sondage et à en tenir compte dans la mise en oeuvre de son programme.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Aucun mécanisme ne semble apte à susciter la concertation des professeurs, en particulier ceux de départements différents. Il n'y a pas de comité de programme où puisse s'élaborer une vision à long terme du programme, de ses objectifs et de sa composition. Dès lors, il ne faut pas se surprendre que les activités pédagogiques dispensées par les départements d'Administration et de Mathématiques soient peu intégrées au programme et que la gestion du programme paraisse axée surtout sur la résolution de problèmes immédiats. Enfin, la Commission a pu observer une certaine méfiance entre les professeurs et la Direction du Collège.

Afin de revitaliser la gestion du programme et de suppléer au manque de concertation dans sa gestion,

la Commission recommande au Cégep :

1) de mettre en place une structure programme;

2) de prendre les mesures nécessaires pour que tous les professeurs, y compris ceux des départements de Mathématiques et d'Administration, prennent en charge le développement du programme;

3) de soutenir les professeurs dans cette démarche et de susciter l'émergence d'un véritable leadership pédagogique.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines*, tel que mis en oeuvre au Cégep de Sorel-Tracy, est un programme qui comporte des points positifs : les mesures d'aide et de soutien mises en place, notamment le projet d'encadrement mis sur pied par des professeurs du Département de Sciences humaines, la qualité des services de la bibliothèque et la compétence et la disponibilité des professeurs sont des éléments qui témoignent d'un intérêt manifeste pour la réussite scolaire des étudiants. Toutefois, la Commission constate que le programme comporte des difficultés de mise en oeuvre et que plusieurs points essentiels doivent être améliorés.

C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les points suivants :

- *Structurer le programme en fonction du profil de sortie des finissants dont le Collège entend se doter.*
- *S'assurer de l'application de la PIEA.*
- *Mettre en place une structure programme et veiller à ce que les professeurs prennent en charge le développement du programme.*

La Commission énonce également des suggestions à l'effet que les cours du tronc commun du programme soient concentrés en 1^{er} année, que les professeurs dispensant les cours de méthodologie se concertent davantage et que l'informatique soit davantage abordée dans le cours *Méthodes quantitatives*, et que les enseignants recherchent des méthodes pédagogiques plus diversifiées. Des suggestions proposent aussi au Collège de développer une session d'accueil mieux structurée, d'investir dans le perfectionnement collectif des enseignants, de mettre en place des mesures de valorisation des professeurs et de se doter d'un système d'information sur le cheminement scolaire des étudiants.

La prise en compte de ces suggestions et des remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme et, par le fait même, améliorer la qualité de la formation offerte au Cégep de Sorel-Tracy.

Les suites de l'évaluation

Les propos de la version préliminaire de ce rapport ont été bien reçus par la Direction et les professeurs. Le Collège a informé la Commission de plusieurs actions réalisées, entreprises ou envisagées en réponse à ses recommandations, suggestions et commentaires.

Le Collège a poursuivi les travaux entrepris concernant la définition du profil de sortie, ce qui devrait permettre de dégager un fil conducteur et d'assurer une progression plus soutenue des apprentissages. Des travaux ont également été amorcés concernant le partage des habiletés méthodologiques dans les cours du tronc commun, l'atteinte de l'objectif 3.3 relatif à la langue seconde, l'harmonisation des cours *MQ* et *IPMSH* et l'utilisation d'outils informatiques dans le cours *MQ*. De plus, le Collège compte modifier ses grilles de cours dès l'automne 1997 de façon à offrir en première année une grille fermée constituée des cours du tronc commun et des cours d'introduction.

Le comité de programme envisage de revoir les plans de cours dans une perspective de diversifier les méthodes pédagogiques. Le Collège envisage aussi une révision de la session d'accueil et d'intégration dans la perspective d'établir des liens plus étroits avec les autres mesures d'encadrement, y compris l'orientation des étudiants.

Le Collège veillera à l'application de la PIEA, en particulier en ce qui concerne l'équivalence des évaluations et se dotera d'un système permettant de suivre le cheminement scolaire des étudiants et d'évaluer les actions prises pour améliorer leur réussite.

Enfin, le Collège a mis en place une structure programme composée d'un comité de programme et d'une table programme qui intègrent des représentants de toutes les disciplines de la formation spécifique, y compris l'Administration et les Mathématiques.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep de Sorel-Tracy.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président